

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Date de convocation :</b> 30/10/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.
<b>Date d'affichage :</b> 31/10/2024	
<b>Nbre de conseillers :</b> <b>En exercice : 14</b>	
<b>Présents : 8</b>	
<b>Votants : 11</b>	
	Étaient présents : Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Michel LEBouc, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Nicolas MARTINAIS.

**Absents excusés :**

Mr Didier PETITPAS donne pouvoir Mr Michel LEBouc  
Mr Boris BOYAVAl donne pouvoir à Mr Christian LAN  
Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER  
Mr Bertrand MONTEMBault donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH  
Mme Sylvie COUPE

**Absent :**

Mr Patrick DEMARQUET

N°122- 2024

**Validation de la viabilisation de la parcelle de la Massonnais**

Suite à la demande de viabilisation de la parcelle à la zone de la Massonnais, l'entreprise TECAM nous a envoyé une estimation.

L'estimation de la viabilisation s'élève à 16 200.00 € HT  
Les honoraires du Maître d'œuvre à 3 800.00 € HT

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE VALIDER** l'estimation de l'entreprise TECAM pour la viabilisation de la parcelle à la zone de la Massonnais
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le

